

Répression anti-syndicale et résistances en Corée-du-Sud

Pour le droit d'organisation et contre les politiques néolibérales

dimanche 4 septembre 2005, par [ROUSSET Pierre](#) (Date de rédaction antérieure : 8 août 2005).

Fonctionnaires, migrants... Des secteurs entiers de la société sud-coréenne ne jouissent pas de droits fondamentaux du travail, comme les droits d'organisation, de grève ou de négociation collective. A l'heure où le gouvernement met en œuvre les politiques néolibérales, la répression frappe les syndicats militants.

Sommaire

- [Répression du KGEU](#)
- [Répression du MTU](#)
- [Réformes néolibérales](#)
- [Contre l'OMC](#)
- [ANNEXES](#)

Malgré la fin du régime militaire, il y a une dizaine d'années, et l'entrée du pays dans l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le droit à l'organisation syndicale n'a jamais été pleinement reconnu en Corée du Sud. Des syndicalistes sont régulièrement mis en accusation pour « obstruction à la marche des entreprises ». Des saisies peuvent être opérées sur leurs salaires ou leurs biens : en janvier 2004, les demandes de compensation s'élevaient à 110 millions de dollars, pour 41 lieux de travail ! Des dirigeants syndicaux sont jetés en prison et la police harcèle la Confédération coréenne des syndicats (KCTU) (*), la centrale issue des luttes anti-dictatoriales des années 1980.

Dans plusieurs secteurs, l'organisation syndicale libre des travailleurs reste interdite ou entravée. C'est le cas des fonctionnaires et des migrants, où des luttes se développent depuis des mois, face à une répression sévère.

Répression du KGEU

En novembre 2004, la centrale KCTU et le KGEU (Syndicat des employés gouvernementaux) ont organisé une grève générale pour s'opposer à une loi concernant les fonctionnaires et contenant des clauses anti-syndicales. Dès le 9 novembre, des mandats d'arrêt ont été émis à l'encontre de Ahn Byeong-Soon, le secrétaire général du KGEU, et de Kim Young-Gil, son président. La police s'est postée en permanence autour du siège de la KCTU, à Séoul, pour tenter d'arrêter les dirigeants du Syndicat des employés gouvernementaux et pour bloquer ses activités.

Le secrétaire général du KGEU a été interpellé le 17 mars 2005 et libéré le 28 avril, après quarante-quatre jours de détention. Il a été condamné à huit mois de prisons, avec suspension de la peine durant une période probatoire de deux ans. Quant au président du KGEU, Kim Young-Gil, il a finalement été arrêté le 8 avril 2005 après cent cinquante jours de traque. Il a été libéré le 24 juin, après soixante-quinze jours d'emprisonnement, condamné à un an avec lui aussi suspension de peine durant deux années probatoires.

La répression du KGEU ne s'est pas limitée à l'arrestation de ses dirigeants et ne s'est pas interrompue avec leur libération. Les 21 et 22 juin 2005 ce syndicat a organisé plusieurs rassemblements, exigeant du gouvernement qu'il mette fin à la répression et engage des pourparlers avec la section de Wonju City, dans la province de Gangwon. Le deuxième jour de mobilisation, 126 membres du KGEU ont été incarcérés, pour être libérés le 24. Bien que le rassemblement ait été légalement déclaré, la police anti-émeute s'est attaquée aux manifestants, les éjectant violemment, un par un, du cortège. Deux femmes se sont évanouies et l'une d'entre elles est restée 40 minutes sans soins, malgré les demandes réitérées de ses collègues. Un homme ayant eu une opération au dos a été malmené, bien qu'il ait signalé son état à la police, ce qui lui a valu six semaines de traitement.

La KCTU dénonce les prétentions « réformatrices » du gouvernement contenues dans sa « feuille de route » sur le statut des fonctionnaires. Elle souligne que le KGEU n'a jamais été consulté sur nouveaux projets de lois les concernant et que mille quatre cents employés des services gouvernementaux ont été licenciés, ou sanctionnés, après l'adoption d'une nouvelle législation en décembre 2004, parce qu'ils luttent pour leurs droits. (1)

Répression du MTU

Le combat pour le droit d'organisation des migrants est particulièrement dur, car il est plus difficile à populariser que celui des fonctionnaires. Le Syndicat des migrants (MTU), lui aussi adhérent à la KCTU, a été formé le 24 avril 2005. Il lutte pour la légalisation des travailleurs sans papiers et le droit du travail dans l'entreprise. Il en appelle à la solidarité internationale et propose d'échanger expériences et informations sur la façon dont la défense des immigrés est assurée dans divers pays.

Le MTU est né du regroupement de plusieurs sections syndicales et associations d'immigrés à Séoul, Incheon, Kyongido - et de la volonté de ces travailleurs de lutter pour leurs droits. En 2001 déjà, la section « migrants » du Syndicat pour l'égalité (ETUMB) avait été constituée pour combattre la discrimination et les abus dont les étrangers sont victimes au travail, ainsi que la politique d'immigration du gouvernement sud-coréen.

L'ETUMB a organisé, en 2001, une manifestation « sit-in » de soixante-dix sept jours devant la cathédrale Myongdeung à Séoul. Deux dirigeants du syndicat ont fait la grève de la faim dans le centre de détention de l'Immigration à Hwa Sung, après avoir été arrêté pour leurs activités. En 2002, plus de mille travailleurs immigrés ont participé à un rassemblement contre la politique gouvernementale. Le 31 juillet 2003, le gouvernement sud-coréen a adopté une nouvelle loi connue sous le nom de système du permis à l'emploi (EPS). Cette loi, qui est entrée en application en août 2004, place les travailleurs immigrés à la merci des patrons ; elle est dénoncée comme un nouveau système d'esclavage. L'ETUMB a organisé un nouveau « sit-in », qui a duré cette fois plus d'un an : du 15 novembre 2003 au 28 novembre 2004 !

« Par ces actions, note la KCTU, les travailleurs immigrés, qui étaient 'invisibles et sans voix', ont finalement réussi à projeter leurs revendications sur le devant de la société sud-coréenne. Plus important, elles ont conduit à la formation du Syndicat des Migrants, une fédération indépendante

organisée et dirigée par des travailleurs immigrés ». (2)

Le gouvernement sud-coréen a toujours refusé de reconnaître les organisations d'immigrés. En 2003, Sam Thapa, l'un des principaux animateurs d'ETUMB et du « sit-in » de Myongdeung, avait été « kidnappé » en plein jour par les services de l'Immigration avant d'être déporté. Le gouvernement refuse de même d'accorder une quelconque reconnaissance au MTU. Il a publiquement affirmé que ce syndicat ne pourrait pas bénéficier de trois droits fondamentaux du travail : le droit d'organisation, le droit de grève et le droit à la négociation collective. La police a filmé les militants syndicaux pour les fichier et les harceler. Le 14 mai 2005, Anwar Hossein, le président du MTU a été brutalement arrêté par plus de trente policiers alors qu'il rentrait chez lui. Blessé à la tête et aux mains, il a été incarcéré dans le centre de détention de Chungjoo (au sud de Séoul). La KCTU a lancé une campagne internationale de défense du MTU, d'Anwar Hossein et des quelque quatre cent mille travailleurs immigrés de Corée du Sud.

Réformes néolibérales

La présidence sud-coréenne de Roh Moo-hyun est réputée « réformiste ». Elle a engagé un dialogue avec la Corée du Nord (une question très importante pour la gauche coréenne). Elle est attaquée par les partis conservateurs, héritiers des temps de la dictature militaire. Elle s'est associée nombre d'anciens militants, étudiants et syndicalistes, ainsi que des représentants d'ONG modérées. Mais l'heure n'en est pas moins à la mise en œuvre radicale de politiques néo-libérales. Pour imposer ces contre-réformes, le syndicalisme de combat doit être muselé et les investisseurs assurés de la paix sociale. C'est dans ce cadre que le droit du travail est « réformé ».

Comment se situer par rapport à un tel gouvernement ? La Fédération des syndicats coréens FKTU, seule centrale syndicale reconnue à l'époque du régime militaire, a participé avec constance au dialogue « tri-partite » avec le gouvernement et les employeurs. La KCTU elle-même est traversée par d'importantes divergences sur cette question et sa direction nationale à plus d'une fois été modifiée. Signe des tensions à l'œuvre, la KCTU a ainsi tenu trois sessions de congrès en deux mois, fin 2004-début 2005. Le 14 juillet dernier, lors de son Comité exécutif central, elle a cependant décidé de se retirer de plusieurs des comités affiliés au ministère du Travail où elle siégeait et de réclamer la démission du ministre, Kim Dae-Hwan. Cette décision a été prise afin d'exercer une pression sur le gouvernement pour qu'il abandonne ses politiques néo-libérales. (3) Des actions communes de protestation ont aussi été menées par les présidents des deux centrales syndicales KCTU et FKTU.

En Corée du Sud comme dans bien d'autres pays, le gouvernement Roh Moo-hyun s'attaque frontalement au travail par intérim, temporaire et partiel. Il a annoncé en septembre 2004 une série de mesures étendant notamment la durée du travail temporaire de deux à trois ans et laissant aux employeurs une liberté quasi-totale en matière de travail précaire. Les travailleurs concernés ont engagé des luttes très dures, durant souvent plusieurs mois, contre ces projets législatifs. Trois dirigeants syndicaux de ce secteur ont « occupé » le sommet d'une grue géante en face du Parlement. Ils ont été arrêtés au bout d'une semaine.

La discrimination exercée à l'encontre des « irréguliers » pèse particulièrement lourd sur les épaules des femmes, note la KCTU. Dans ce secteur, un homme gagne en moyenne 57% seulement du salaire d'un travailleur « régulier », mais ce pourcentage tombe à 43% pour les femmes. Ce qui renforce, souligne la KCTU, la nécessité d'organiser beaucoup mieux que cela n'est aujourd'hui le cas les travailleuses « irrégulières ».

L'émotion soulevée par les projets de lois sur le travail précaire a été telle, que le gouvernement a

dû renoncer à les faire adopter. Mais ce n'est évidemment que partie remise. La KCTU doit aujourd'hui faire face à une véritable campagne politique et médiatique de dénigrement. Il s'agit d'affaiblir le syndicalisme de combat pour libérer la voie à la poursuite des mesures néolibérales.

Contre l'OMC

La confrontation se renforce aussi vis-à-vis de l'Organisation mondiale du commerce. Le 27 juillet, à l'occasion de la réunion de son Conseil général, diverses organisations coréennes ont annoncé la constitution de la « People's Action against Neoliberal Globalisation » (« Action populaire contra la mondialisation néo-libérale »). Il s'agit d'élargir le front de résistance à l'OMC, aux accords de libre-échange et autres mesures de libéralisation, et de donner plus d'unité à l'ensemble des initiatives prises en ordre dispersé sur ces questions.

Avec la KCTU, la coalition comprend notamment KoPA (qui a joué un rôle actif dans sa constitution), la Ligue des paysans coréens (KPL), Solidarité du peuple coréen (KPS), la fédération KGEU et bien d'autres mouvements militants, regroupements sectoriels et organisations de masse. Avec pour mot d'ordre central « Non à l'OMC ! Stop aux négociations de l'Agenda Développement de Doha ! ». Et avec pour échéance internationale la conférence de l'Organisation mondiale du commerce en novembre prochain, à Hongkong : les militants coréens viendront en nombre joindre leurs forces à celles de très nombreux mouvements asiatiques et mondiaux.

Pierre Rousset

Notes

(*) Voir l'annexe 1 pour les sigles.

(1) KCTU, « Presentation Paper at ELSAC », 9 mai 2005.

(2) KCTU, « Action Alert : Stop the Crackdown Against Migrant Workers », 19 mai 2005.

(3) La KCTU donne comme exemples récents de ces politiques néolibérales les décrets concernant le travail précaire, la décision arbitraire sur le salaire minimum et l'intervention dans le conflit des hôpitaux (KCTU Monthly Newsletter, June-July 2005).

ANNEXES

1. Sigles coréens en anglais

EPS : Employment Permit System.

ETUMB : Equality Trade Union Migrant Branch.

FKTU : Federation of Korean Trade Unions.

KCTU : Korean Confederation of Trade Unions.

KGEU : Korean Government Employee's Union.

KoPA : Korean People's Action against FTA & WTO.

KPL : Korean Peasants' League.

KPS : Korean People's Solidarity.

MTU : Migrant Workers Trade Union.

2. KCTU : un peu d'histoire

La KCTU a été officiellement constituée le 11 novembre 1995, avec 862 syndicats et 418.000 membres. Mais ses racines historiques et symboliques remontent vingt-cinq ans plus tôt, au début d'une lutte très dure pour organiser la classe ouvrière en Corée du Sud, sous un régime de dictature militaire. Le 13 novembre 1970, Chun Tae-il, un ouvrier du textile, s'était immolé par le feu pour protester contre l'interdiction du syndicalisme indépendant. Puis, par leur combat opiniâtre, les travailleuses de l'industrie légère d'exportation ont jeté les premières bases du mouvement syndical moderne. Durant les années 1980, l'industrie lourde s'est développée. Elle fut, en 1987, le théâtre d'une vaste mobilisation ouvrière dont l'impact fut très profond. Face à la répression, les syndicats combattifs ont commencé à se coordonner par-delà les divisions de branches et de provinces.

Les luttes de la classe ouvrière et des étudiants ont largement contribué à la fin du régime militaire, dans les années 1990. En 1996, la Corée du Sud a été admise dans l'OCDE. (1) Le 26 décembre de cette année, la KCTU a initié une grève générale d'un mois, ce qui la « projeté au cœur de la politique et de la société coréennes », ouvrant la voie à « l'entrée en force des travailleurs dans la vie nationale après plus de trente années d'exclusion ». (2)

(1) OCDE : Organisation de coopération et de développement économique (elle regroupe les pays industrialisés).

(2) The KCTU, <<http://kctu.org>>

3. Pour en savoir plus...

La Confédération coréenne des syndicats (KCTU) publie un bulletin électronique en anglais, KCTU Monthly News. Son site Internet offre aussi des informations en anglais. Pour tout renseignement, consulter le site ou s'adresser à :

Lee Changgeun
International Director
Korean Confederation of Trade Unions
2nd Fl. Daeyoung Bld., 139 Youngdeungpo-2-ga
Youngdeungpo-ku, Séoul 150-032, Corée
Tél. : + 82 2 2670 9234, fax : + 82 2 2635 1134
E-mail :
Site Internet : <<http://kctu.org>>

P.-S.

La version française de cet article est légèrement plus courte que la version anglaise.